



Etat au 31.03.2021

Recommandations du CFD : avancée de la mise à œuvre à fedpol

Recommandation 1

Pas de changement par rapport à la prise de position de fedpol dans le rapport d'audit.

Recommandation 2

La Parlement a attribué fin 2019 4 postes à fedpol pour la lutte contre la pédocriminalité. La poursuite pénale de la pédocriminalité est du ressort des cantons [qui ont renforcé leurs ressources sur le sujet à la fin 2020](#). Dans son rôle d'office central, fedpol peut appuyer les cantons sur le front de la répression, par exemple en soutenant les cantons pour les demandes adressées à des fournisseurs de services étrangers ou en triant les annonces NCMEC avant de les envoyer aux cantons compétents. fedpol est active dans la coopération et la prévention. Elle est le Single Point of Contact pour la convention de Budapest (Cybercrime Convention, CCC, SR 0.311.43), elle représente la police suisse dans différents groupes opérationnels d'Europol et d'Interpol et participe activement aux groupes de travail existants au niveau national. fedpol est représentée par exemple au sein de la Prévention criminelle suisse, au sein du Cyberboard et fait partie de NEDIK. fedpol est le point de contact et de coordination pour toutes les campagnes de prévention menées par Europol et Interpol sur la criminalité digitale.

Les 4 postes attribués sont venus renforcés les ressources pour lutte contre la criminalité digitale, là où les besoins étaient les plus aigus, à savoir à l'analyse de la PJF, à la coordination au niveau de l'état-major de la PJF, à la prévention et la coordination au niveau des unités Communication et Prévention de la criminalité où aucun poste n'avait été prévu à cet effet depuis le début de l'essor de la criminalité digitale.

L'évaluation de la pertinence de l'allocation des postes s'inscrit dans l'évaluation de la Stratégie de lutte contre la criminalité qui fait l'objet d'une évaluation continue en vue d'une adaptation en 2023. Il est encore trop tôt pour mesurer l'effet de la stratégie et de l'allocation des ressources.

Recommandation 3

fedpol partage pleinement l'analyse du CDF. Le projet « ErmSys » est et doit être prioritaire. Depuis l'audit, l'adjudication a été attribuée et les travaux de mise en place sont en cours de manière intense.

Recommandation 4

Depuis la fin de l'audit, fedpol a analysé les bases légales existantes et arrive à la conclusion qu'en l'état, fedpol n'a pas la possibilité d'exiger des cantons les données pour assurer un suivi des dénonciations. Cependant, l'échange d'information policière fait l'objet de la Motion Eichenberger ([18.3592](#)) et cet aspect sera traité dans le cadre de cette motion. fedpol espère que cela conduira à un meilleur échange d'informations qui permettra un meilleur monitoring – comme recommandé par le CDF.

Recommandation 5

fedpol a pris bonne note de la recommandation. L'analyse est en cours.

Recommandation 6 et 7 : ne concerne pas directement fedpol